



**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SMED**

**Séance du 5 JUILLET 2022
Présidence : Didier KHELFA**

N° 2022 - 33

OBJET : Adhésion au Club solaire Métropolitain d'Aix Marseille

L'an deux mil vingt-deux et le cinq juillet, à 9h45, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;
Constatant que le quorum est atteint ;

Le Président expose et propose au Comité Syndical :

Le Club Solaire Métropolitain (CSM) d'Aix Marseille une association fondée fin août 2021 par ENERPLAN, Polytech Marseille, Aix Marseille Université et 7 entreprises du secteur solaire.

C'est un réseau d'acteurs (centre de formation, de recherche, collectivités, entreprises, syndicats) qui souhaitent contribuer au développement de la filière solaire sur le territoire de la Métropole d'Aix Marseille Provence et œuvrer à l'accélération de la transition solaire.

Le CSM est situé au 515 avenue de la Tramontane Le Forum bat B Zone Athelia IV 13600 la Ciotat.

Dans le cadre de ses missions de promotion et de développement des énergies renouvelables, de conseil et d'accompagnement des communes adhérentes dans le cadre de leurs projets photovoltaïques, le SMED13 souhaite adhérer au CSM.

Le montant de l'adhésion est de 150 € HT pour l'année civile.

**Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

Article 1 : d'adhérer au Club Solaire Métropolitain d'Aix Marseille pour un montant de 150 € HT pour l'année civile.

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget.

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits

Le Président,

Didier KHELFA